



DEMANDE DE LICENCE 2022/2023

Mr Mme Mlle Prénom : Nom :
 Date et lieu de naissance : Nationalité :
 Adresse :
 Code postal : Ville :

	Adhérent	Mère	Père
Tel domicile :			
Tel portable :			
E-mail :			

MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES	
<i>Licence et assurances fédérales incluses</i>	
Adhérent donateur, Adhérent (- 8 ans)*	80 €
École de roller, école de roller hockey, roller famille.	110 €
U13 Mini poussins – Poussins (2011/2012)	145 €
U 15 Benjamins (2009/2010)	165 €
U 17 Minimes (2007/2008)	180 €
U 20 Cadets (2004/2005/2006)	200 €
Féminines	200 €
Séniors N4 / Loisirs	135 €
Séniors N3	205 €
Séniors N1	280 €
Élu / Arbitre / Officiel d'équipe / Tables de marque*	45 €
Frais de mutation	30 €
Une réduction 7 % est accordée à partir de la 2ème inscription par famille (* : pas de remise sur cette licence).	

CATEGORIE D'INSCRIPTION :

REMISE DES DOSSIERS AVANT LE **30 AOUT 2022** :

- La demande de licence complétée et signée.
- Un chèque de règlement avec le nom de l'adhérent au dos à l'ordre du RHR.
- La fiche anti dopage pour les mineurs.
- Une enveloppe timbrée à votre adresse **ou une adresse mail**.
- Une photo d'identité avec le nom de l'adhérent au dos.
- La décharge médicale pour les mineurs.
- Une copie de la pièce d'identité (ou du livret de famille pour les enfants) pour les nouveaux adhérents.
- Un certificat médical (en fonction du QS-SPORT) autorisant :
 - La pratique du roller hockey en compétition,
 - Un surclassement simple pour toutes les catégories jeunesse.

NB : L'assurance de la licence de l'année 2022/2023 s'arrête le 30 août 2022. A compter de cette date et dès le premier entraînement auquel vous participerez, vous devez impérativement déposer votre demande de renouvellement de licence au risque de ne pas être autorisé à pratiquer le roller/roller hockey au sein des infrastructures sportives du RHR.

En cas de surclassement :

L'adhérent doit participer à tous les entraînements de sa catégorie et participer obligatoirement à un entraînement de la catégorie de surclassement.

Le RHR est un organisme d'intérêt général à caractère sportif. En vertu de l'article 200 du CGI, les dons réalisés au RHR ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable. Ce don versé au RHR est un soutien financier apporté sans contrepartie directe. Un reçu fiscal (cerfa) vous sera délivré.

Si vous faites, par exemple, un don de 100 € au RHR, vous pourrez déduire 66 € de votre impôt sur le revenu. Le coût réel de votre don est de 34 €. Le bénéfice pour le club est lui de 100 €.

Grâce à votre soutien, vous participez directement à la mise en place des actions et au développement de votre club.

Je verse un don au RHR de :

50 €
 80 €
 100 €
 120 €
 150 €
 autre montant : €



DEMANDE DE LICENCE 2022/2023

Souscription de garanties complémentaires d'assurance :

J'atteste avoir reçu une notice reprenant les garanties d'assurance liées à la licence de la FFRS (joint à ce dossier d'inscription).

Je reconnais avoir été informé(e) des possibilités de souscription de garanties complémentaires constituées de capitaux invalidité et décès et d'une indemnité journalière non prévue avec l'assurance licence.

Autorisation parentale de pratique du Roller Hockey en compétition :

J'autorise le demandeur à jouer au roller hockey en compétition soit dans le cadre du championnat organisé par la FFRS ou dans le cadre de tournois amicaux.

Certificat médical :

Je soussigné(e) atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT (cerfa n°15699 01) et avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT. De ce fait, je n'ai pas de certificat médical à fournir pour cette saison 2022/2023.

Le questionnaire de santé n'est pas à remettre au RHR. Ce document est strictement personnel.

NB : en cas de réponses positives sur le questionnaire de santé, je dois impérativement fournir un certificat médical.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur ou du responsable légal pour les moins de 18 ans, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Modalités de règlement de la licence :

Vous réglez par chèque à l'ordre du RHR (avec le nom de l'adhérent au dos) le montant de la cotisation correspondant à votre catégorie.

Vous avez la possibilité régler votre licence en plusieurs chèques jusqu'au 31/12/2022, en utilisant des coupons sport si vous êtes bénéficiaire de l'allocation rentrée scolaire, de passeport loisir CAF, de chèques vacances et de tickets MSA (à déposer avant le 30 septembre 2022 au plus tard).

« PARRAINAGE SPECIAL JEUNESSE »

Gagne un bon d'achat d'une valeur de 50 € chez notre partenaire, si ta copine ou ton copain vient s'inscrire avec toi au RHR pour la saison 2022/2023.

Alors, parle en vite autour de toi !

